

# La coop Chérac-Segonzac lave plus propre

Demain vendredi, l'Union agricole Segonzac-Chérac inaugure sa plateforme collective de lavage et de traitement des effluents phyto et stockage des effluents organiques.

■ Laurence Guilemin  
L'Agriculteur Charentais

Il aura fallu de la patience et beaucoup de pugnacité de la part du directeur de la coop de Chérac, Francis Faure, et de Joye Bertin Vignaud, responsable Environnement, pour que le projet se concrétise. Ce vendredi matin, c'est avec un grand satisfecit que la plateforme collective de lavage et de traitement des effluents phyto et stockage des effluents organiques est inaugurée. Elle sera opérationnelle dès ce même jour. Elle jouxte le site de la coop.

## Engagée dans la qualité de l'eau

Une initiative somme toute logique puisque « l'Union agricole Segonzac-Chérac\* (UASC) est consciente des enjeux forts sur ce territoire et des nouvelles réglementations imposées aux agriculteurs et viticulteurs du territoire. Elle a souhaité s'engager en faveur de la qualité de l'eau en devenant partenaire de l'EPTB Charente et en proposant des actions au travers du programme » explique Francis Faure. En effet, les deux sites de l'UASC sont situés sur le bassin d'alimentation de deux captages : Coulonges et St Hippolyte. Ces captages prélèvent directement dans le fleuve Charente et sont donc intégrateurs de sa qualité.



Joye Bertin Vignaud devant la plateforme collective de lavage, inaugurée ce vendredi à 10 h 30.

« Depuis 2015, un programme d'action de reconquête de la qualité de l'eau est mené sur les 202 communes constituant le bassin d'alimentation. Il est mené par EPTB Charente et la communauté d'agglomération de La Rochelle. Ce programme d'actions accompagne les partenaires agricoles et les agriculteurs vers le changement de pratiques en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau » précise Joye Bertin Vignaud. C'est en 2012 que « l'aventure » a été lancée par l'Union, impulsée quelques années avant par la commune, puis par la communauté d'agglomération saintaise. Six ans plus tard la construction a débuté. « Cela paraît simple à construire. Mais il a fallu des autorisations de construction pour la plateforme, tenir compte des remarques des Bâ-

timents de France vu que le clocher était dans le périmètre. Et puis il y a eu la recherche de financement. Nous avons eu une oreille attentive de la part de l'agence de l'eau Adour Garonne et un bon soutien de l'EPTB Charente » reconnaît Francis Faure. L'agence a financé à hauteur de 40 % pour un projet de 432 000 €. « Certes, c'est un gros investissement, mais la lutte contre la pollution passe par là » concède-t-il. Ils ont également visité d'autres plateformes collectives pour se faire une idée.

## Accompagner les viticulteurs

Il y a eu tout un travail en amont de la jeune responsable environnement : questionnaires envoyés aux viticulteurs, réunions, rencontres

avec Axe environnement afin de connaître le procédé le mieux adapté, réalisation de diagnostics d'exploitation. Elle explique que « les viticulteurs ont le choix entre deux types de services, en fonction des sièges de leurs exploitations. »

Ainsi, pour ceux situés à 4 km, ils peuvent venir directement laver le matériel sur l'aire de lavage.

Pour les viticulteurs plus éloignés, la solution passe par un système de collecteur individuel, sous forme de Varibox. 30 box seront déposés dans les exploitations en 2019. L'année dernière, l'épisode de grêle a touché des viticulteurs. Ils attendent pour le moment. « Les effluents collectés sont traités sur le site avec le procédé BF Bulles. Les eaux issues du traitement resteront en circuit

fermé. Elles sont réinjectées pour laver les pulvérisateurs ». La plateforme répond aussi à une attente des viticulteurs. Selon Francis Faure, « 90 % sont conscients de la problématique des phytos. Ici, le coût est moindre, contrairement à une plateforme individuelle où le coût est élevé. Mettre 60 viticulteurs adhérents aux normes individuellement prendrait 10 ans. Là, de par notre action, la notion de temps est plus courte. »

Pour lui, « les viticulteurs qui sont engagés feront boule de neige vis-à-vis de leurs collègues », avec comme transversalité, plus de coops engagées dans ce sens-là. « C'est une voie à ouvrir pour les autres coops, voire un réseau de coops. »

Ce même service est également proposé aux viticulteurs de Segonzac, ce qui représente environ un potentiel de 300 exploitants. « Nous acceptons aussi les viticulteurs non-adhérents, mais ce n'est pas le même tarif », prévient Joye Bertin Vignaud. Avec toujours cette ligne directrice « tout ce que l'on vend, on le retire », afin d'être « une coopérative propre ». La coop est passée des paroles aux actes.

\* En 2018, l'Union agricole de Chérac a fusionné avec la coop cantonale de Segonzac. De là est née l'Union agricole Segonzac-Chérac.